



TABLE DE
CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES

CÔTE-DE-BEAUPRÉ CHARLEVOIX CHARLEVOIX-EST

Formulaire

Prix paysage

DATE LIMITE : 28 septembre 2012 – 16 h 00

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PROJET ET DE L'ORGANISME

TITRE DU PROJET _____

NOM DE L'ORGANISME _____

ADRESSE _____

RESPONSABLE DU PROJET _____

FONCTION _____

TÉLÉPHONE _____

TÉLÉCOPIEUR _____

COURRIEL _____

SITE INTERNET _____

STATUT DU PROMOTEUR

- Organisme à but non lucratif
- Municipalité
- MRC
- Organisme du secteur public ou parapublic
- Entreprise
- Autre (précisez) _____

DURÉE DU PROJET : *Début* : _____ *Fin* : _____

SECTION 2 : DESCRIPTION DU PROJET

Veillez présenter un résumé de votre projet :

SECTION 3: INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Décrivez l'impact de votre projet sur la communauté. Comment votre projet sensibilise-t-il le milieu à la cause des paysages ? :

Précisez en quoi votre projet est novateur et se distingue-t-il :

Décrivez la sollicitation, s'il y a lieu, que vous avez fait auprès d'organismes. Quel accueil votre projet a-t-il reçu dans le milieu ? :

SECTION 4: SIGNATURE

J'atteste que les renseignements fournis dans la présente sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets.

Signé à _____ le _____^e jour de _____ 2012

Responsable du projet

1- Faites parvenir votre formulaire et tous autres documents pertinents (études, dépliants, photographies, revue de presse, plans, etc.) à

l'adresse de courriel suivante :

paysages@cldcdb.net

ou

2- Faites parvenir une copie papier de votre formulaire et tous autres documents pertinents (études, dépliants, photographies, revue de presse, plans, etc.) à l'adresse suivante :

Table de concertation sur les paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est

À l'attention de Françoise Roy

Chargée de projet

30, rue Sainte-Marguerite

Beaupré (Québec)

GOA 1E0

Renseignements supplémentaires :

Françoise Roy

(418) 827-5256, poste 208

Courriel : paysages@cldcdb.net

ANNEXE 1

Recommandations de l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est

Corridors routiers

- Préserver les paysages de haute qualité (catégories 1 et 2)
- Améliorer la qualité des paysages de catégories 3 et 4
- Reconnaître les corridors routiers comme lieux de découverte des paysages
- Atténuer la visibilité des cicatrices paysagères à proximité des corridors routiers par des actions de sensibilisation et des mesures d'intégration (écrans végétaux, taille du site, réhabilitation, etc.)
- Aménager les entrées de villes et de villages
- Mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux (résidentiels, agricoles, industriels)

Affichage commercial

- Éviter la multiplication et la concentration des enseignes et panneaux-réclames
- Proscrire l'affichage et les enseignes entre les routes littorales et le fleuve ainsi qu'entre les routes et les 3 rivières majeurs

Carrières, gravières et sablières

- Élaborer une politique d'intégration et de restauration de sites
- Atténuer l'impact visuel des sites d'exploitation par la mise en place de mesures d'atténuation ou de règlements

Vallées

- Conserver les vues d'ensemble et les perspectives sur les villages afin de conserver la lisibilité du paysage
- Garder un fonds de vallée ouvert
- Ménager des ouvertures visuelles sur les rivières et en faciliter l'accès
- Mettre en place des mesures d'atténuation pour l'intégration de bâtiments ou d'infrastructures (la forme de la vallée pouvant en amplifier l'impact)

Agriculture

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole ainsi que les éléments paysagers (clôtures, haies, digues de roches) et les savoir-faire reliés à cette pratique
- Adopter une approche intégrée visant à consolider l'agriculture et concilier cette activité avec les autres usages du milieu

Villes, les villages et les entrées

- Maintenir, protéger et mettre en valeur les perspectives visuelles sur les villages
- Élaborer pour chaque village un plan d'aménagement et de mise en valeur des entrées

Fermeture des paysages suite à la contraction de l'espace habité

- Favoriser la diversification des reboisements par la sensibilisation et la mise en place de mesures fiscales
- Préserver les pâturages qui favorisent le maintien des ouvertures visuelles
- Instaurer un programme de gestion des friches

Villégiature

- Maintenir le couvert forestier afin d'harmoniser les développements avec la nature environnante
- Sensibiliser les promoteurs et les villégiateurs sur l'impact des nouveaux développements sur les paysages et leur présenter les moyens à mettre en œuvre pour les minimiser
- Préserver le caractère naturel des rives du littoral de l'estuaire et des lacs

Développement éolien

- Adopter des critères d'implantation des éoliennes pour une intégration réussie au plan paysager

Plans d'eau

- Conserver des accès publics aux lacs et aux rivières

Valorisation du patrimoine bâti, des petits patrimoines et des structures paysagères

- Réaliser des inventaires du patrimoine bâti et des petits patrimoines
- Mettre à jour les inventaires existants
- Préserver et mettre en valeur les structures agricoles paysagères (haies, clôtures, digues de roches, arbres solitaires) et les petits patrimoines
- Diffuser les guides sur le patrimoine bâti et paysager
- Sensibiliser la population sur la connaissance de ce patrimoine, de son importance et de sa restauration
- Mettre en place des programmes de rénovation et de restauration du patrimoine bâti et des petits patrimoines

Littoral du fleuve

- Conserver et aménager des accès publics au fleuve ou des sites d'observation
- Protéger et mettre en valeur les milieux humides